



AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – ASPTT DIJON

Année 2022

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2022, et par délégation, l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'ASPTT Dijon, représentée par son Président, Monsieur Denis BERGEOT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (N° SIRET 77821108600047), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 26 juillet 2013 et dont le siège social est situé Centre sportif de Dijon Métropole, 24 rue François Mitterrand à Saint-Apollinaire (21850), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et l'ASPTT pour la période 2021-2023, l'Association a pratiqué une réduction immédiate de cotisations sportives pour la saison 2021/2022 qui lui donne droit à un versement de subvention.

La convention n°21-046 du 13 janvier 2021 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

Pour l'année 2022, une subvention complémentaire d'un montant de 781,25 € sera versée à l'Association au titre de l'aide au paiement des cotisations sportives.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-2 – Aide au paiement des cotisations sportives :

La subvention sera versée en totalité par mandat administratif, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2022.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°21-046 du 13 janvier 2021 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association ASPTT Dijon,
Le Président,

Claire TOMASELLI

Denis BERGEOT